PROJET DE DELIBERATION N°

**AVIS RELATIF A LA FUSION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER DE LA REGION D’ANNECY (CHRA) ET L’HOPITAL INTERCOMMUNAL SUD LEMAN VALSERINE (HISLV)**

Monsieur Jean-Michel THENARD, Maire, expose :

VU les articles L 6141 et suivants du Code de la Santé Publique,

VU la délibération du 1er décembre 2011 du Conseil de Surveillance de l’HISLV actant la volonté de fusionner avec le CHRA,

VU la délibération du 27 janvier 2012 du Conseil de Surveillance du CHRA actant la volonté de fusionner avec l’HISLV,

CONSIDERANT que l’avis de la Commune du lieu d’implantation du Centre Hospitalier est sollicité en cas de fusion,

Le Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé (ARS), a défini la création d’un comité de pilotage dédié à la fusion entre le CHRA et l’HISLV, fusion qui permettra de proposer sur tout le territoire Annecy-Saint Julien une offre publique coordonnée.

Ce comité de pilotage s’est réuni le 27/06/2012 et le 19/09/2012, et deux réunions sont prévues le 21/11/2012 et le 16/01/2013. Un accompagnement par le cabinet de consultants externes KPMG a été sollicité pour les deux principaux chantiers, à savoir le projet médical commun et la fusion comptable et financière.

Le diagnostic financier établi par KPMG a fait ressortir le besoin d’investissements de l’HISLV, que ce soit pour le bâtiment médical lui-même ou pour le parc de logements du personnel, facteur d’attractivité non négligeable dans notre région, ainsi que pour l’EPHAD. La fusion permettra d’assurer les financements nécessaires en particulier en restaurant l’attractivité du site auprès des praticiens et des personnels médicaux et para-médicaux.

L’élaboration du projet médical commun, commencée le 6 juin 2012, doit permettre la structuration des filières et la fluidification des parcours de soin. Pour les patients, qui pourront être pris en charge de manière homogène dans les deux établissements, et, pour les professionnels, qui pourront être mobiles d’un site à l’autre, l’attractivité de l’établissement HISLV sera renforcée. Parmi les principes guidant l’élaboration du projet médical, figurent notamment comme points forts le maintien de la maternité à Saint Julien, avec des objectifs de recrutement bi-site d’ici à fin 2013. De par la mutualisation des moyens et le partage de l’information médicale et administrative, l’hôpital public, réparti sur deux sites, remplira plus efficacement les besoins de santé publique auprès de la population du bassin de Saint Julien, Bellegarde, et du pays de Gex.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

* **DE RENDRE UN AVIS FAVORABLE** à la fusion entre le Centre Hospitalier de la Région d’Annecy (CHRA) et l’Hôpital Intercommunal Sud Léman Valserine (HISLV) au sein de l’ hôpital public multi-sites ainsi créé.